

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	10

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 2 décembre 2016

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 25 novembre 2016

Membres présents : Mesdames Nathalie HORNUNG, Josée JOND, Messieurs Cédric BOCQUEL, Raphaël BUSCH, Fabien EYERMANN, Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Martial NEUSCH, Sébastien ROTH.

Membres excusés : Messieurs Didier NAGEL, Gérard WAMBST, Madame Angélique EHALT a donné procuration à Monsieur Christophe GASSER, Monsieur Benoit ROTH a donné procuration à Monsieur le Maire, Monsieur Samuel SCHWOOB a donné procuration à Monsieur Martial NEUSCH.

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Subvention ravalement de façades
Adopté à l'unanimité

Objet : N° 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Le Maire de Philippsbourg a adressé à la commune copie de la lettre envoyée au siège du Crédit Mutuel, suite à la fermeture prochaine du GAB (Guichet Automatique Bancaire) sur sa commune. Une lettre d'appui contre cette fermeture a été transmise au siège du Crédit Mutuel,
- La signature de l'acte de vente concernant l'acquisition du terrain rue de l'école a été faite mi-octobre,
- La préparation de la salle pour la fête des Aînés est programmée le 10 décembre de 8h à 10h,
- la cérémonie avec l'association « Weitbruch Libérée » pour l'organisation de la cérémonie du 8 mai 2017, est reportée en 2018,
- La réunion en sous-préfecture sur la mise en place de plan de sécurité dans les bâtiments communaux,
- Suite à la réunion du SDIS concernant les nouvelles dispositions de lutte contre l'incendie, il est évoqué d'établir un relevé de points d'eau naturels en renforcement des poteaux d'incendie existants,
- Une réunion sur le PLUi pour l'ensemble des conseillers municipaux est prévue le 3 décembre à la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,
- Des fonds complémentaires ont été alloués pour la réalisation de « villas séniors », le projet à Dambach pourrait être actualisé afin d'accueillir ce programme,
- Les travaux du City stade ont débuté début décembre,
- La Maison des Jeunes et de la Culture a décidé lors d'un comité la vente de son bien immobilier à Neunhoffen.

Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 9 septembre 2016

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

Objet : N°3) Rapport 2015 du SMICTOM

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, transmis par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Ce rapport comporte trois chapitres :

- les attributions du SMICTOM,
- les indicateurs techniques,
- les indicateurs financiers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu qui est à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie

Objet : N°4) Rapport 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu d'activités au titre de l'année 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains dont le sommaire comportent les chapitres suivants : l'institution et son fonctionnement, les temps forts de l'année 2015, le bilan thématique par compétence, l'activité des services, le compte administratif 2015, et enfin la revue de presse.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu qui est à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie

Objet : N°5) Rapport de l'eau et de l'assainissement

Le contrôle sanitaire exercé par la DDASS a permis de constater que l'eau produite et distribuée est conforme aux normes réglementaires et présente une bonne qualité bactériologique. Monsieur Joël HERZOG propose de passer au vote le rapport de l'eau et de l'assainissement au titre de l'année 2015.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
adopte**

- **le rapport de l'eau et de l'assainissement au titre de l'année 2015 qui est à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie**

Objet : N°6) Bilan 2016 aire naturelle de camping

Monsieur Martial NEUSCH, Adjoint au Maire, présente le bilan d'exploitation de l'aire naturelle de camping pour l'année 2016. Cette année, des travaux aux abords de l'aire naturelle de camping ont été réalisés : abattage d'arbres devenus dangereux, rognage des souches et terrassement pour une meilleure accessibilité.

Année	Dépenses	Recettes
2016	6 812.52 €	6 071.80 €
	-740.72 €	

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
prend acte du bilan 2016 concernant l'aire naturelle de camping**

Objet : N°7) *Projet de schéma de mutualisation des services*

Monsieur le Maire expose que l'article L52-39-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre établissements publics et les communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation de services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le rapport est transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres. À défaut de délibération dans un délai de 3 mois, l'avis est réputé favorable. Il est ensuite approuvé par délibération de l'EPCI et adressé à chaque commune membre.

Après avoir entendu les explications du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L52-39-1,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains en date du 26 septembre 2016 prenant acte de la présentation du projet de schéma de mutualisation des services 2014-2020,

Vu le projet de schéma de mutualisation des services,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité émet

- un avis favorable au projet de mutualisation des services 2014-2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération,

charge

- Monsieur le Maire d'accomplir les formalités administratives consécutives à la présente décision.

Objet : N°8) *Modification des statuts de la communauté de communes du pays de Niederbronn les bains*

Monsieur le Maire expose que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a organisé le transfert, au profit des communautés de communes, de nouvelles compétences, avec des échéances précises. A ce titre, il convient de procéder, avant le 31 décembre 2016, à une mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et à l'intégration des nouvelles compétences conformément aux exigences légales.

Il poursuit en expliquant que certaines compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains sont soumises par la loi à la définition préalable de leur intérêt communautaire. Ainsi pour chacun des blocs de compétences concernés, le Conseil communautaire devra définir expressément, par simple délibération adoptée à la majorité des 2/3 les actions d'intérêt communautaire qui relèveront de l'intervention de la Communauté de communes. Cette délibération ne pourra intervenir que lorsque l'arrêté préfectoral portant modification des statuts sera devenu exécutoire.

Tout ce qui n'aura pas été expressément défini comme présentant un tel intérêt continuera de relever de la compétence des communes membres, faisant ainsi de l'intérêt communautaire la ligne de partage entre les compétences de la Communauté de communes et celles de ses communes membres, du moins pour les compétences pour lesquelles la loi le prévoit. Si l'intérêt communautaire n'est pas défini avant le 31 décembre 2018 l'intégralité des compétences considérées sera transférée en totalité à la Communauté de

communes.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTR e »,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-17 et L5214-16,

Vu les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains approuvés par arrêté préfectoral du 24 octobre 2015,

Vu la délibération du conseil de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-bains en date du 26 septembre 2016 proposant une modification de l'article 2 des statuts, définissant les compétences exercées par la dite Communauté de communes,

Vu le projet des statuts modifiés,

Après avoir pris connaissance du tableau de concordance des compétences (statuts en vigueur et nouveaux statuts) et du projet de délibération définissant l'intérêt communautaire,

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
approuve**

- **le projet des statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, tel qu'il est annexé la présente délibération,**
- charge**
- **Monsieur le Maire d'accomplir les formalités administratives consécutives à la présente décision.**

Objet : N°9) Acceptation de don

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité
décide**

- **d'accepter un don de 2 989.00 € (deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros) sans affectation spéciale**

Objet : N°10) Demande de subvention

Monsieur le Maire informe que l'élève de la commune de Dambach (VOULTSIOS Léandros) scolarisé au collège Françoise DOLTO de Reichshoffen a participé à un séjour à Niederbronn-les-Bains du 14 mars au 19 mars 2016. Monsieur le Maire propose que la commune participe à hauteur de 5 €/nuitée/élève soit 5 € x 5 nuitées = 25 €.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité
décide**

- **d'octroyer une subvention de 5 €/nuitée/élève (1'élève VOULTSIOS Léandros) pour le séjour à Niederbronn-les-Bains du 14 mars au 19 mars 2016 (5 nuitées)
soit 25 Euros (1 élève x 5 nuitées x 5 €)
précise**
- **que le versement sera effectué directement aux parents de l'élève participant au séjour**

Objet : N°11) Décisions modificatives**Budget principal**

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal ce qui suit :

Virements de crédits budget principal– section fonctionnement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311/1 à 3, L2313/1 et suivants,
Vu la délibération du 15 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après pour faire face à de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
adopte les virements de crédits suivants :
budget principal section fonctionnement**

Article	Montant	Article	Montant
D - c/60632	-2 000.00	D - c/6232	+ 2 000.00

Budget assainissement

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal ce qui suit :

Virements de crédits budget assainissement– section fonctionnement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311/1 à 3, L2313/1 et suivants,
Vu la délibération du 15 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après pour faire face à de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
adopte les virements de crédits suivants :
budget assainissement section fonctionnement**

Article	Montant	Article	Montant
D- c/658	+ 4 490.00	R-c/70611	+ 2 090.00
		R- c/74	+ 2 400.00

Objet : N°12) Subventions ravalement de façades

Monsieur Christophe GASSER présente au Conseil Municipal une demande de subvention au titre de ravalement de façades au nom de :

- Monsieur FERREIRA Joao pour le logement sis à Dambach 8 rue des Bouleaux pour un montant de 78.32 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
décide**

d'accorder une subvention :
de 78.32 € à Monsieur FERREIRA Joao pour le logement sis à Dambach 8 rue des Bouleaux

Objet : N°13) Divers

* Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de déclarations préalables de travaux et permis de construire déposées depuis le 9 septembre 2016,

* Droit de préemption Urbain

La Commune a transmis les déclarations à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant la vente des biens suivants :

Section 16 parcelle 134/12 lieu-dit « 9 rue principale - Neunhoffen »

Section 15 parcelle 196/5 lieu-dit « Strengen »,

Section 3 parcelles 187/42, 41 et 189/43 lieu-dit « 3 rue de la Forêt »

Section 14 parcelles 275/62, 281/82, 284/82 et 286/62 lieu-dit « cité du stade II»

Section 14 parcelle 235 lieu-dit « cité du stade II »

* Un programme d'élagage d'arbres dans la commune est prévu, les dates restent à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures vingt minutes.

Dambach le 6 décembre 2016
Le secrétaire de séance,
Martial NEUSCH